



édito

Au cours du 1^{er} trimestre 2016, l'activité du conseil municipal s'est concentrée sur la réflexion que nous portons quant à l'avenir de notre commune. Et ceci sur deux axes :

■ l'aménagement du territoire communal autour de l'élaboration du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) qui viendra se substituer au P.O.S. (Plan d'occupation des sols) à partir de mars 2017.

■ le devenir de notre commune sur le plan juridique suite à l'application de la loi NOTRe qui régit la réforme territoriale engagée.

Pour ce qui est de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, la recherche d'un équilibre entre développement économique, développement de l'habitat et pérennité de l'activité agricole a été notre fil conducteur. L'amélioration de notre cadre de vie et la préservation de l'environnement ont été également largement prises en compte.

Tout ceci afin d'obtenir une cohabitation harmonieuse entre ceux qui ont fait le choix d'exercer leur activité professionnelle à Loigné (Agriculteurs, commerçants, artisans ou production de services) et ceux, qui ont tout simplement décidé d'y résider en exerçant leur activité à l'extérieur, ou encore d'y passer une retraite paisible.

Ce P.L.U sera soumis à enquête publique au début de l'année 2017. Une concertation de la population va être organisée en mairie avec une mise à disposition des documents du P.L.U durant l'été.

Le devenir de notre commune sur le plan juridique est également en réflexion. De nombreuses réunions à l'échelle de la communauté de communes se succèdent pour rechercher la solution la plus efficiente sur le plan économique sans pour cela remettre en cause nos services de proximité et le soutien à la vie associative qui assure le dynamisme de notre commune. L'implication des élus et de tous les bénévoles devra être soutenue et préservée.

Pour ce qui est de l'activité économique, la loi NOTRe impose que cette compétence soit transférée à la communauté de communes au 1^{er} janvier prochain. A titre d'exemple, la mise en place d'une zone artisanale sera alors assurée par la communauté de communes.

La compétence Eau et Assainissement devra également être transférée à la communauté de communes dans les prochaines années. Il nous faudra vraisemblablement trouver un nouveau modèle de gouvernance pour notre espace de vie, les choix que nous aurons à faire devront, comme il se doit, privilégier l'intérêt collectif. A ce stade de la réflexion, les différents modèles en fonction des scénarii qui pourraient être envisagés, n'ont pas encore été approfondis.

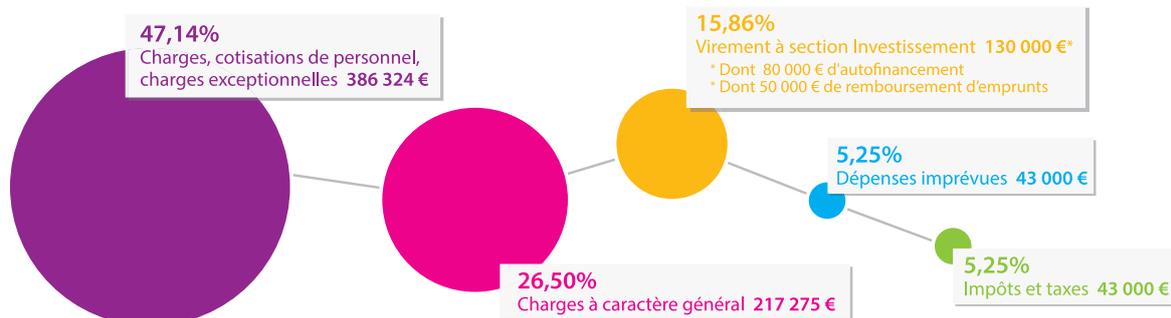
Quand nous serons suffisamment avancés, nous vous présenterons, lors de réunions publiques, les différentes hypothèses d'évolutions afin de recueillir votre avis. Nous devons construire ensemble notre avenir si nous voulons garder un territoire dynamique où il fait bon vivre.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances.

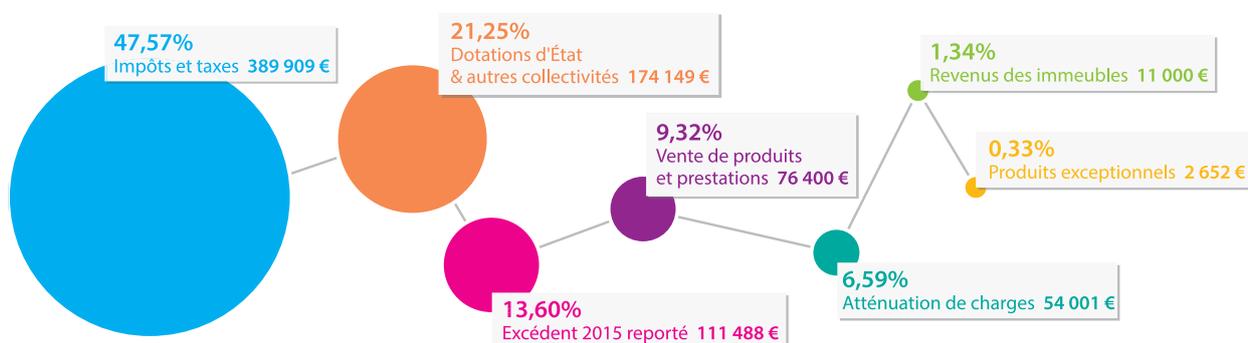
**Le Maire,
Jean-Paul FORVEILLE.**

Budget 2016 - Budget général de la Commune

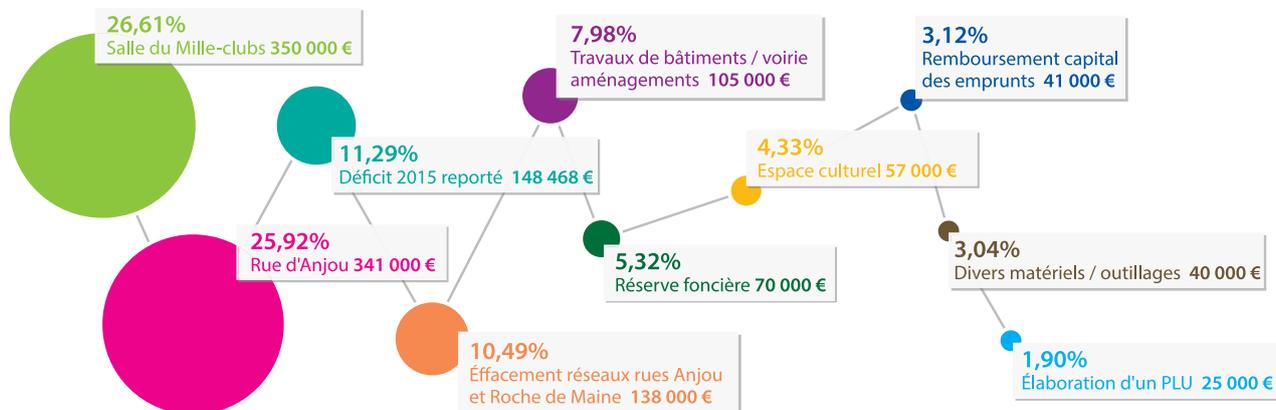
// Fonctionnement dépenses : 819 599 €



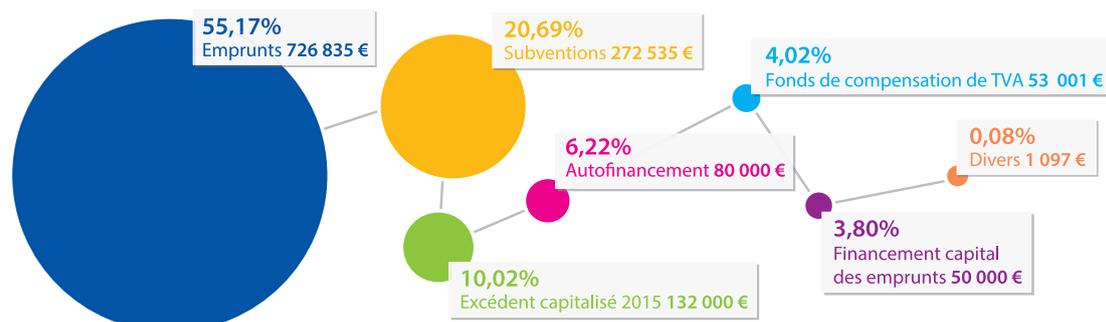
// Fonctionnement recettes : 819 599 €



// Investissements dépenses : 1 315 468 €



// Investissement recettes : 1 315 468 €



Budget d'investissement

■ Plusieurs lignes ont été alimentées afin de prévoir le programme complet mais ne seront mobilisées que partiellement au cours de l'exercice 2016

Budget de fonctionnement

■ Les charges salariales ont augmenté significativement mais seront compensées par des aides de l'état liées aux contrats d'Avenir, par des remboursements d'assurances pour remplacement et enfin par les communes avec lesquelles nous mutualisons du personnel.

Vie associative

A.S. Loigné

Pour toutes personnes (nées à partir de 2011) désirant pratiquer le football pour la saison 2016-2017, merci d'appeler : Karl NOTAIS au 02 43 70 36 66 ou d'envoyer un mail à : secretaire@asloigne.com



Pour plus d'information sur la vie du club et son fonctionnement, rendez-vous sur le site du club à l'adresse suivante : www.asloigne.com

Animations d'été

Après le comice agricole du Pays de Château-Gontier qui s'est déroulé le 2 juillet, la commune de LOIGNÉ s'associe au grand défi « La Mayenne à Table » qui aura lieu le 14 juillet. Venez nombreux pique-niquer à l'écluse de la Roche.

Diverses activités vous seront proposées :

- Tournois de Molkky organisé par le conseil municipal d'enfants et la junior association,
- Baptême de moto ou side-car par les motards citoyens,
- Dédicace du livre « La vie quotidienne des Sud Mayennais pendant la guerre 1939 -1945 par Patrick PLANCHENAU
- Mise à disposition de plateaux repas par le Restaurant « Le Morillard »
- Installation d'une buvette par le « Café des Sports »
- La fanfare de Loigné, associée à celle de Marigné-Peuton, se produira également à plusieurs reprises.

Toujours le 14 juillet : l'Académie Internationale d'Été qui sera en résidence à Château-Gontier du 13 au 25 juillet se produira au domaine de « Viaulnay » en soirée.

Club pongiste loignéen

Le club possède 2 équipes qui évoluent dans 2 divisions départementales pour l'année 2015-2016.

Les résultats de cette année sont



■ une D3 qui termine à la deuxième place

■ une D4 qui termine à la quatrième place

Une très bonne année en termes de résultats, ce qui laisse entrevoir une prochaine saison avec

de nouveaux objectifs à la hausse.

Si vous souhaitez passer un bon moment venez nous rejoindre, car nous sommes toujours à la recherche de nouveaux joueurs ou joueuses de tout âge débutants ou confirmés.

Quant aux matches de championnat, ces derniers se dérouleront le vendredi soir de fin septembre à début mai.

L'entraînement est ouvert le mercredi soir à partir de 20h30 et pour ceux qui veulent le faire en loisir la porte sera ouverte.

La saison 2016-2017 sera particulière : étant donné que notre salle sera en travaux - mais pour la bonne cause - nous allons effectuer notre championnat en délocalisé (reste à préciser le lieu avec la mairie).

Le Président : M. Crosnier Mickaël Tél. 02.53.68.01.07

Bruit de voisinage



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que **tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses...** ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14 h à 19h30
- les samedis et mercredis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

[Article 9 de l'arrêté préfectoral n°2008-D-278 portant réglementation des bruits de voisinage]

Opération Argent de Poche



En 2016 le dispositif « Argent de poche » est reconduit. Quinze jeunes de 16 à 18 ans de Loigné sur Mayenne participeront à cette nouvelle édition du 04 au 29 juillet.

Les jeunes seront sollicités pour effectuer diverses missions :

- Préparation de la manifestation du 14 juillet,
- Entretien des espaces verts,
- Nettoyage des bâtiments communaux
- Réalisation de certains travaux de peinture.

Dans le cadre de l'entretien des espaces verts, ils exécuteront les tâches suivantes : désherbage, nettoyage, mise en place de structures réalisées par les enfants lors des TAP.

Pour la plupart d'entre eux, ce dispositif leur permet d'avoir une première expérience professionnelle, de découvrir le travail en équipe et de s'investir dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Cette opération est réservée aux jeunes de la commune.

Infos voirie

Les travaux d'aménagement de la rue d'Anjou reprendront dès début septembre pour se terminer en avril 2017. Enfin le parking « Eco-Mobilité », proche de la salle du Mille-Clubs, sera implanté avec probablement des bacs à verres et à papiers enterrés. Enfin les finitions du parking créé à l'arrière de la salle du Mille-Clubs seront réalisées.

Parallèlement à ces travaux, la salle du Mille-Clubs va être totalement rénovée et même un peu agrandie. Dans ce secteur du village, il restera à aménager le terrain du « Verger » en espace de loisirs, les plans sont à l'étude.

L'ensemble de ces travaux qui ont commencés par la rue d'Anjou en 2015 et qui devraient se terminer par l'aménagement du terrain du « Verger » en 2018, seront financés sur 4 années budgétaires afin de limiter le recours à l'emprunt.

D'autres travaux d'entretien de voirie et de bâtiments seront réalisés au cours de l'été.

Animations

Conseil Municipal Enfants

Le mercredi 11 mai, une cinquantaine de Loignéens et Loignéennes se sont rendus au Palais Bourbon à Paris sur invitation du **député Guillaume Chevrollier**. Des membres du Club de l'Amitié, des élus et les jeunes du conseil municipal d'enfants se sont donné rendez-vous de bonne heure pour **une journée à l'Assemblée nationale**.



Arrivés à 10h30, ils ont pu mesurer la grandeur du site, sa remarquable histoire, les anecdotes qui l'accompagnent et l'ambiance solennelle qui y règne, pendant plus de 2 heures de visite avec notamment la traversée de l'hémicycle, les différents couloirs et salles où se jouent les lois de notre pays.

Ils ont ensuite pu partager le repas avec M. Chevrollier, le député de la circonscription. Au lendemain du 49-3 sur la loi Travail, ils ont pu assister, pour la séance de questions au gouvernement, à l'entrée de tous les députés et du président de l'Assemblée nationale, avec le cérémonial militaire qui l'accompagne.



Puis le groupe s'est rendu à l'hôtel de Lassay, la résidence du président de l'Assemblée nationale, un lieu là aussi chargé d'histoire.



Après une déambulation touristique dans les rues de Paris, le voyage du retour s'est effectué en chanson avec une chorale inusable...



Calendrier des fêtes et manifestations diverses (2^{ème} semestre 2016)

JUILLET

S. 02 Juillet	Rallye Pédestre
S. 02 Juillet	Comice Agricole
J. 14 Juillet	La Mayenne à Table (à l'écluse de la Roche)

SEPTEMBRE

S.D. 17 - 18 Sept.	Concours de belote Club de l'Amitié
--------------------	--

OCTOBRE

Merc. 12 Octobre	Repas du Club de l'Amitié
------------------	---------------------------

NOVEMBRE

V. 11 Novembre (11h15)	Armistice
S.D. 12 - 13 Novembre	Concours de belote Société de Boules Bretonnes
S. 26 Novembre	Sainte Cécile - Concert à l'église à 11h15 Amicale de la Musique

DECEMBRE

V. 02 Décembre	Marché de Noël - A.P.E
Mer. 14 Décembre	Bûche de Noël - Club de l'Amitié

Animations été 2016

// Juillet

Ouverture de l'accueil de loisirs du mercredi 6 au vendredi 29 juillet 2016, avec pour thématiques :

- Du 6 au 13 juillet : « Bienvenue aux jeux'eau'Olympiques ! »
- Du 18 au 22 juillet : « Fête vos stars ! »
- Du 25 au 29 juillet : « Flash'back... »
- Du 25 au 27 juillet : Mini-camp « Move it ! »

Des nuitées seront reconduites : 2 pour les 3-12 ans, et une pour les 11-15 ans.

La journée à thème (dégagements) se déroulera les trois vendredis de juillet.

Des goûters familles auront lieu les vendredis soir.

Les 11-15 ans ont également leur programme : sortie vélos, laser game, shopping, sports, wakepark, etc...

Et toujours de belles sorties en perspective : parc de loisirs de Gorrion (accrobranche, paintball, randonnée aquatique...), jeux et baignade au lac du Maine, les jardins de Brocéliande (parcours sensoriels) et le Futuroscope !

Sans oublier, les intervenants extérieurs : boules bretonnes, art du cirque, escrime...

L'équipe d'animation de l'été est composée 7 animateurs, tous titulaires du BAFA:



- Marion LESEURE (directrice)
- Angélique CORMIER (directrice adjointe)
- Cindy POMPAGNINI
- Fiona FORESTIER
- Arthur TRILLOT
- Coralie GARNIER
- Benjamin LAUMAS

// Août

Ouverture également de l'ALSH du lundi 22 au mercredi 31 août 2016 « **Bienvenue en Amérique** », sous la direction d'Angélique CORMIER, accompagnée de 3 animatrices :

- Fiona FORESTIER
- Coralie GARNIER
- Manon HAY (stagiaire BAFA)

Des temps forts et trois sorties sont au programme !

Les inscriptions pour les 3-12 ans se font à la journée ou à la semaine (cantine non obligatoire, sauf pour les pique-niques lors des sorties). Pour les 11-15 ans, inscriptions à la demi-journée ou à la journée. Pique-nique non fourni.

**L'équipe est au top, il ne manque plus que vous !
On vous attend, venez nombreux !!!**

Pour tout renseignement supplémentaire, contacter Marion LESEURE

- Par mail : clsh.loignesurmayenne@gmail.com
- Par téléphone : 06-07-07-78-10
- Site internet : <http://www.loignesurmayenne.mairie53.fr>

Accueil de loisirs 2016

L'accueil de loisirs de Loigné sur Mayenne ouvre ses portes aux enfants de 2 ans et demi à 12 ans.

Nouveautés de cette année :

- Ouverture les deux semaines des petites vacances scolaires, et certains jours à Noël
- Les programmes sont mis en ligne sur le site internet de la mairie de Loigné. La version papier est à disposition dans les mairies de Loigné, Houssay et St Sulpice. Un mail est également envoyé aux familles.

Les programmes sont distribués par le biais de l'école La Roche Fleurie seulement pour les familles qui nous le demandent.

Angélique, Fiona et Marion accueillent, en moyenne, une vingtaine d'enfants les mercredis ; ainsi que pendant les petites vacances. Cette année, la fréquentation a augmenté les mercredis après-midi, et diminué pendant les petites vacances.

Les inscriptions fonctionnent à la demi-journée, à la journée ou à la semaine.

Cindy POMPAGNINI est venue renforcer l'équipe certains mercredis et pendant les petites vacances de février, afin de valider son stage pratique BAFA. Tout comme Manon HAY, présente pendant les petites vacances d'avril, et qui fera aussi partie de l'équipe fin août.

Des temps forts ont marqué les mercredis après-midi : les cadeaux du papa Noël, la visite d'une ferme pédagogique, les nombreux ateliers « cuisine », la visite de la caserne des pompiers de Ballots, la chasse aux œufs, les cadeaux pour toutes les fêtes...

De nombreux intervenants se sont déplacés pendant les vacances de février, avec pour thème : « **Allo le monde !** » : handisport 53, chiens d'éveil d'Anjou, langue des signes, après-midi jeux de société avec le CCAS de Loigné. Avec en plus, une sortie à la médiathèque de Château-Gontier et au 3 F ! Deux semaines très enrichissantes !



Les petites vacances d'avril étaient réservées aux contes « Il était une fois... ». De beaux ateliers ont été mis en place, ainsi que la grosse sortie au zoo de Beauval, mais également à la piscine et au marché de Château-Gontier.

Les coupons d'inscriptions sont à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie à l'attention de Marion LESEURE ou à envoyer par mail : clsh.loignesurmayenne@gmail.com

Marion LESEURE

Etat civil (janv. 2016 - juin 2016)

Naissances

27 Janvier 2016	Chloé HESSANT	La Chevalerie
05 Mars 2016	Jean CLAVREUL	10 rue d'Anjou
07 Mars 2016	Morgane BELLANGER	3 rue Jacques Prévert
14 Mars 2016	Zelda MEIGNAN	8 rue Victor Hugo

Mariages

16 Avril 2016 OGER Anaïs et RODRIGUEZ GONZALEZ Marco Antonio

Décès

06 Février 2016	Paul GAULTIER
25 Mars 2016	Guy CLÉMENTEAU
15 juin 2016	Michel ROUGER

Informations diverses

// Demande de changement de titulaire pour un véhicule d'occasion, précédemment immatriculé en France

Trois possibilités vous sont offertes pour faire enregistrer votre demande :

■ Possibilité n° 1 : vous adresser à un professionnel de l'automobile

La liste des garages habilités proches de chez vous est consultable sur : <http://www.ants.interieur.gouv.fr>

■ Possibilité n° 2 : adresser votre dossier complet uniquement par courrier

Demande à retourner par voie postale (*conseil : sécuriser votre envoi*) ou à déposer dans la boîte aux lettres de la préfecture sous enveloppe cachetée à l'adresse suivante : PREFECTURE DE LA MAYENNE – Service des « Cartes Grises » – 46 rue Mazagan – CS 91507 – 53015 LAVAL CEDEX

■ Possibilité n° 3 : les particuliers qui disposent d'un nouveau numéro d'immatriculation (ex : ZZ-123-ZZ) peuvent remplir une pré-demande en ligne (https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-ui/do/article_accueil).

Ainsi, vous disposez de 4 jours pour présenter à nos guichets votre dossier complet, accompagné de l'accusé d'enregistrement de la pré-demande.

// La carte d'identité

Elle est valable 15 ans en France depuis le 1^{er} janvier 2014, sauf pour les mineurs. Par conséquent, si vous devez aller à l'étranger il faudra prévoir un passeport..

// Dépôt des demandes de passeports biométriques

Les demandes de passeports biométriques sont à déposer auprès de la mairie de Château-Gontier.

// Allô service public "3939"

3939 Allô service public (coût : 0,06 € la minute en moyenne)

Concrètement, le 3939 vous permet de préparer vos démarches : identifier le service responsable, savoir où il se trouve et à quel moment s'y rendre, connaître la liste des pièces demandées... Le 3939 est aussi le lieu où obtenir un conseil, une explication. Les agents du 3939 sont compétents sur un grand nombre de sujets et peuvent répondre à des questions très variées : comment effectuer mon changement d'adresse sur le certificat d'immatriculation après un déménagement ? Que faire en cas de perte de mes papiers ? À quoi faut-il être attentif quand j'achète sur Internet ? Que faut-il faire pour mettre fin au contrat de la personne qui garde mes enfants à domicile ? Ainsi, chaque jour, près de 6 000 questions trouvent une réponse, grâce au 3939, sur 700 thèmes différents.

Du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h30 à 18h, le service répond aux demandes de renseignements administratifs concernant les droits et démarches.

// Recherche d'une assistante maternelle

Vous recherchez une assistante maternelle pour accueillir votre enfant ? Connectez-vous sur le site du Conseil général: www.assistantsmaternels53.fr

Informations diverses (suite)

// Ecole publique

Pour tout renseignement concernant les **nouvelles inscriptions** à l'école publique de la Roche Fleurie, contacter la mairie au 02 43 07 28 71.

// Bibliothèque

Pendant les vacances d'été, la bibliothèque ne sera ouverte que les mercredis 13, 27 juillet et le mercredi 10 Août de 10h à 12h. Les horaires normaux reprendront début septembre.

// Secrétariat de mairie

Pendant les mois de juillet et août, la mairie sera ouverte de 9h à 12h30 les lundis-jeudis et vendredis et de 9h à 12h les samedis 02/07 – 23/07 – 06/08 – 20/08 et 27/08.

// Inscription sur la liste électorale

Toute personne nouvellement domiciliée dans la commune est invitée à se présenter à la mairie afin de se faire inscrire sur la liste électorale **entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre de chaque année** (*pour pouvoir voter lors des élections de l'année qui suit cette inscription*).

Quant aux jeunes gens qui ont ou auront atteint l'âge de 18 ans le 28 février 2017, ils sont invités à vérifier leur inscription.

// Avis aux nouveaux résidents

Les personnes nouvellement domiciliées dans la commune sont invitées à se présenter à la mairie, munies de leur livret de famille ou de leur carte nationale d'identité afin de permettre la mise à jour du fichier communal.

// Fleurissement

Il y a quelques années le concours des maisons fleuries était organisé par le Département, désormais il revient à la charge des communes. Ainsi, la commune de Loigné/Mayenne a décidé de maintenir ce concours malgré les difficultés rencontrées pour constituer un jury ; les membres sont des personnes bénévoles extérieures à la commune. Le passage du jury a lieu pendant l'été. Un avis de passage est publié dans la presse afin notamment d'informer les personnes hors agglomération de la possibilité de s'inscrire auprès de la mairie.

Les membres du jury visitent la commune et attribuent des notes suivant une grille modèle fournie par le Département. Chaque participant obtient ainsi une note sur 20. La commission « Cadre de vie » effectue ensuite le classement et publie les résultats.

Les lauréats ayant obtenu un premier prix l'année précédente ne sont pas mis « hors concours » l'année suivante, comme cela était le cas par le passé.

Face à une forte augmentation des lauréats en 2016, la commission a décidé de ne récompenser que les dix premiers classés de chaque catégorie et non plus tous ceux qui ont obtenu la moyenne.

